



Renouvellement de partenariats, subventions de fonctionnement et cotisations 2011

Rapport n° CP/2011/390

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les partenariats entre le Conseil Général du Bas-Rhin et les associations en matière d'environnement pour l'année 2011.

I. PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS LIEES A DES PARTENARIATS OU DISPOSITIFS

Financement du programme annuel 2011 du Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace, dans le cadre du programme d'objectifs 2009-2011

Ce partenariat avec le GORNA est en place depuis de nombreuses années, et permet par le biais de convention annuelle, de réaliser des actions récurrentes.

L'objectif de la mission confiée au GORNA est d'optimiser les moyens professionnels du GORNA avec le réseau de bénévoles des autres associations, comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux, afin d'optimiser la prise en charge des animaux sauvages en détresse sur l'ensemble du territoire du Bas-Rhin et notamment au sud du département (répartition géographique, spécificité des soins...) et à en formaliser les modes de fonctionnement.

Pour 2011, il est proposé que le Département du Bas-Rhin subventionne l'association à concurrence d'un montant de 31 500 € pour son fonctionnement tel qu'il est défini dans la convention pluriannuelle d'objectif 2009-2011.

Suivi de l'opération Cistude par l'association Petite Camargue Alsacienne

Dans le cadre de la Charte de l'Environnement, l'Assemblée délibérante a décidé de prévoir la réintroduction de la Cistude d'Europe. Actuellement une station d'élevage de cette espèce a été mise en place en Petite Camargue Alsacienne, et est en phase de «production» suite aux nouveaux enclos réalisés en 2006.

Pour 2011, il est proposé d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 9 000 € (pour des opérations de maintenance, de suivi vétérinaire, et d'amélioration des installations d'élevage).

II. LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE

Convention pluriannuelle d'objectif 2011-2013 avec la LPO

Ce partenariat avec la LPO est en place depuis 2002 et permet, par le biais de convention annuelle, de réaliser des actions récurrentes (revue Ciconia, Atlas des oiseaux nicheurs, analyse liée à la mortalité des oiseaux) et aussi des études plus ponctuelles liées à la renaturation de sites par exemple. Le Département y apporte un soutien à hauteur de 12 000 € par an.

La LPO demande une reconduction du partenariat pour la période 2011-2013, sur la base des mêmes objectifs.

Plus particulièrement, il est proposé le programme annuel d'actions suivant :

- Mise en place d'actions de conservation : actions d'études et d'inventaire en lien avec les actions du Département ou de communes, et en lien avec le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN) (exemple : étude sur Dettwiller).
- Missions d'expertises ponctuelles : mobilisations ponctuelles de salariés, étude bénévole sur des dossiers en lien avec les actions du SDEN du Département ou des problématiques d'aménagement (problèmes d'aménagement, gestion des arbres creux en RD, ouvrages hydrauliques sous routes...).
- Participation à la réalisation de l'Atlas des oiseaux nicheurs.
- Suivi et inventaire des populations de Cincle plongeur.
- Analyse liée à la mortalité des oiseaux.

Pour ce nouveau partenariat, il est proposé de reconduire la subvention à la LPO sur une base de **12 000 €/an**.

Convention Pluriannuelle d'Objectif 2011-2013 avec l'Association pour l'étude et la protection des Amphibiens et Reptiles d'Alsace (BUFO)

Le bilan de ce partenariat 2001-2010 est très positif en termes de connaissance des enjeux de l'espèce « Crapaud vert », ainsi que par les actions mises en place avec le Département autour du contournement de Molsheim, avec certaines communes (zone ecospace, Dorlisheim, et surtout certains graviéristes (Lingolsheim, Valff, Achenheim...)).

Pour les 3 prochaines années (2011-2013), nous proposons de poursuivre un partenariat sur les mêmes axes : connaissance et plan d'action en lien avec la politique Espace Naturel Sensible, ou aménagement du Département, et plus globalement avec les collectivités locales intéressées. Dans le détail, il porterait sur :

1. La poursuite des actions sur le Crapaud vert, (suivi des populations, actions d'animation auprès des communes, ...) ainsi que certaines études liées au Plan National d'Actions.
2. Les inventaires et les actions des zones sensibles sur les 6 espèces prioritaires pour l'Alsace. L'objectif est de faire des propositions sur 3 à 5 sites/an, (identification des sites, objectifs de gestion, localisation précise si possible).
3. La participation au protocole de la Société Herpétologique de France, calée au niveau national, qui permettra de suivre les tendances au niveau régional et national. Le choix des sites reste à caler en Espace Naturel Sensible ou hors action spécifique de partenaires.
4. Les missions d'expertise et de conseils ponctuels aux collectivités, en particulier dans les problématiques d'aménagements.

Pour ce nouveau partenariat, il est proposé de reconduire la subvention à BUFO sur une base de **28 000 €/an**.

Convention Pluriannuelle d'Objectif 2011-2013 avec ODONAT (Office des Données Naturalistes d'Alsace)

L'enjeu de la connaissance des données relatives aux espèces patrimoniales et protégées est de plus en plus fort, car il permet :

- une meilleure orientation et un monitoring efficace de notre politique environnement,
- une meilleure connaissance et une prise en compte de cette problématique à l'amont des projets du Département (infrastructures routières, ...) mais aussi pour les outils de planification et d'urbanisme utilisés par les collectivités bas-rhinoises.

En Alsace, cette connaissance est structurée autour de deux projets :

- **Le Suivi d'Indicateurs de la Biodiversité en Alsace (SIBA)** qui consiste à étudier l'évolution annuelle de la biodiversité en Alsace à partir de 23 indicateurs faunistiques pertinents. Son objectif est de mieux connaître l'état de l'environnement et de suivre ses évolutions afin de contribuer à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques.

Il est proposé de poursuivre le partenariat à l'identique pour les 3 prochaines années, afin de conforter et d'affiner les premiers résultats obtenus depuis la mise en place du SIBA en 2005. Ainsi nous pourrions préciser notre vision sur l'évolution de la biodiversité faunistique de la nature ordinaire et de la nature menacée d'Alsace et des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Il est aussi proposé de répartir sur des bases financières identiques à la période 2008-2010 à savoir 13 084 € pour 2011 et 2013 et 26 168 € pour 2012.

- **L'Atlas Permanent de la biodiversité** est un projet associatif qui a démarré en 2006, et a vocation à faire un état des lieux plus fin sur l'ensemble de la Région.

Pour le Département, l'intérêt est multiple :

- un accès aux données cartographiques maille 5*5 pour la répartition des espèces patrimoniales,
- une intégration de ces données dans le pilotage de nos politiques environnementales, mais plus encore dans l'analyse des enjeux environnementaux des projets du Département ou de ceux des collectivités.

En décembre 2010, ODONAT et ses associations partenaires ont mis à disposition du public un nouvel outil de collecte des données naturalistes sur l'ensemble du territoire alsacien : VisioNature Alsace.

Ce nouvel outil, plus dynamique et plus précis, permettra les collectes de plus de 100 000 données par an, en comparant aux autres régions qui l'ont déjà expérimenté. Bien évidemment, les équipes professionnelles resteront mobilisées pour contrôler la validité des données en fonction de leur sensibilité.

Pour ce nouveau partenariat 2011-2013 avec ODONAT, il est proposé de rééquilibrer les subventions entre les différents partenaires avec une diminution globale du soutien des collectivités, selon le plan de financement suivant :

	rappel 2010	2011	2012	2013
CG67	20 000	18 000	15 000	12 000
CG68	8 000	8 000	8 000	8 000
CRA	8 000	8 000	10 000	12 000
total	36 000	34 000	33 000	32 000

Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé d'apporter un soutien de 31084€ à ODONAT pour 2011.

III. DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION

Association pour la protection et la réintroduction des Cigognes en Alsace Lorraine (APRECIAL) - Soutien du fonctionnement 2011

L'APRECIAL a été créée en 1983 dans le but de coordonner les actions dans le Haut-Rhin autour de la cigogne blanche, qui était à cette époque au bord de la disparition en Alsace (12 couples nicheurs au début des années 1980).

Grâce à l'action de cette association dans le Haut-Rhin et à la politique de soutien aux enclos menée par notre Département, la situation de la cigogne en Alsace est maintenant largement satisfaisante et même supérieure aux effectifs historiques.

Depuis 2007, le Département a financé cette association à hauteur de 6 000 € au titre du fonctionnement. Cette aide a été reconduite en 2008 et 2009, sans toutefois de partenariat très structuré, vu les montants en jeu qui restent limités.

Pour 2011, l'association APRECIAL a sollicité une subvention de 10 000 € au département du Bas-Rhin, afin de participer au financement de son fonctionnement.

Conformément aux crédits prévus au budget, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 6 000 €.

Nouveaux locaux du CSA et de l'ARIENA - Etude prospective

Le Conseil Général du Bas-Rhin, dans le cadre de ses politiques Espaces Naturels Sensibles et Education à l'Environnement, soutient le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) et l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA).

Ces associations occupent actuellement des locaux, à Ungersheim (CSA) et à Sélestat (ARIENA), qui sont devenus trop exigus avec le développement de ces associations.

La ville de Sélestat, après avoir été sollicitée en 2009, propose à l'ARIENA et au CSA une parcelle de terrain sur le site de la Seita, à proximité de la gare SNCF, pour y construire des bureaux en commun.

Par courrier en date du 25 janvier 2011, le CSA et l'ARIENA ont sollicité l'aide financière du Conseil Général du Bas-Rhin pour lancer une étude d'identification et de quantification des besoins, d'évaluation des coûts et d'analyse de solutions pour le regroupement de leurs

sièges au sein d'une même structure, dans un lieu central à l'Alsace. Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 20 000 €.

Le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin ont également été sollicités. Le montage financier proposé est un soutien à 50 % par le Conseil Régional et 25 % par chaque Conseil Général. Le Conseil Régional a déjà donné son accord pour une telle participation.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 5 000 € afin d'aider le CSA et l'ARIENA, dans la mise en place d'un projet durable nécessaire à l'efficacité de ces deux associations.

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Soutien à l'acquisition de matériel

Au courant de l'année 2010, pendant la phase de concertation liée à l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels, la question de la surveillance de l'espace rural et des sites remarquables est apparue comme particulièrement importante.

Une coopération renforcée pourrait être mise en place avec l'ONCFS, en particulier la cartographie des sites ENS a été transmise à cette structure afin qu'elle y apporte une attention particulière lors de ses patrouilles.

Afin d'aller plus avant dans ce partenariat, l'ONCFS sollicite aussi l'aide du Département pour l'acquisition de matériels indispensables à son travail de terrain, en particulier d'un ensemble de quatre ordinateurs portables, appareils photos et GPS (8900 €).

Cet ensemble, qui équiperait les 4 équipes, améliorerait fortement leur missions quotidiennes en terme d'efficacité en apportant un gain de temps dans diverses procédures.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 2 000 € à l'ONCFS pour l'acquisition de ce matériel.

IV. LES COTISATIONS DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN AUX ASSOCIATIONS

Le Département du Bas-Rhin adhère en tant que personne morale à diverses associations (lutte contre la Rage, l'Ariena, l'Aprona, l'association départementale de défense sanitaire des animaux, l'association nationale des élus de la montagne...) pour un montant total de 12 362,37 €.

En cas d'accord de votre part, les crédits suivants seraient à prélever sur les enveloppes budgétaires suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29036	65-6574-738	90 000,00 €	90 000,00 €	43 084,00 €
29343	65-65737-738	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
29393	65-6574-738	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
29035	65-6574-738	59 205,00 €	35 728,00 €	28 000,00 €
24173	65-6574-738	31 500,00 €	31 500,00 €	31 500,00 €
24172	65-6574-738	10 000,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €
15146	204-2042-738	58 000,00 €	13 000,00 €	5 000,00 €
31842	011-6281-928	20 000,00 €	12 362,37 €	12 362,37 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide au titre de l'année 2011 d'attribuer des subventions d'un montant total de 124 584 € aux associations figurant aux tableaux annexés.

Elle décide en outre de verser 12 362,37 € au titre des cotisations 2011 à diverses associations.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention de financement au titre de l'année 2011 et à signer les conventions pluriannuelles 2011-2013 avec ODONAT, la LPO, BUFO, selon le modèle annexé au Règlement Financier du Bas-Rhin.

Les modalités de paiement sont les suivantes : un premier acompte sera versé, conformément à la convention, dès le vote en Commission Permanente et la signature des ou de la convention(s) ; le solde sera versé en fin d'année sur présentation de documents comptables relatifs à l'exercice.

Strasbourg, le 24/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL